

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>		
Date de publication		Numéro d'inscription

REQUÉRANT		
<i>Est-ce que le requérant est le propriétaire?</i> <input type="checkbox"/> Non, veuillez remplir cette section <input type="checkbox"/> Oui, passez à la section suivante		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
<i>Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.</i>		

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
<i>S'il s'agit d'un terrain vacant, veuillez remplir les cases ci-dessous.</i>	
Numéro du lot	Rue

EXÉCUTANT DES TRAVAUX		
<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié	<input type="checkbox"/> Auto-construction (propriétaire)	<input type="checkbox"/> Gestionnaire de projet
Nom de l'exécutant (entreprise ou propriétaire)		Nom du responsable du chantier
Adresse / Ville		Téléphone du responsable
Code postal	Téléphone de l'entreprise	Numéro de licence RBQ (obligatoire)

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX	
Nature des travaux	Usage projeté
<input type="checkbox"/> Construction d'un abri d'auto <input type="checkbox"/> Construction d'un garage détaché <input type="checkbox"/> Construction d'un pavillon de logement <input type="checkbox"/> Construction d'une remise ou cabanon <input type="checkbox"/> Construction d'une serre domestique ou fermette <input type="checkbox"/> Construction d'un entrepôt (Usage commercial, industriel ou public) <input type="checkbox"/> Construction d'un chalet de sport (Récréation) <input type="checkbox"/> Construction d'un abri à bois <input type="checkbox"/> Construction d'un pavillon de jardin (Gazebo ou tonnelle) <input type="checkbox"/> Construction d'une pergola <input type="checkbox"/> Construction d'un bâtiment agricole <input type="checkbox"/> Rénovation / Agrandissement d'un bâtiment accessoire	<input type="checkbox"/> Usage résidentiel <input type="checkbox"/> Usage commercial <input type="checkbox"/> Usage mixte (Habitation & commercial) <input type="checkbox"/> Usage industriel <input type="checkbox"/> Usage agricole Type d'habitation <input type="checkbox"/> H1 : Habitation unifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation bifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation multifamiliale (3 et+) Mode d'implantation <input type="checkbox"/> Isolée (1 seul bâtiment) <input type="checkbox"/> Jumelée (2 bâtiments avec mur mitoyen) <input type="checkbox"/> Contiguë (plus de 2 bâtiments jumelés)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Dimensions <div style="text-align: center;"> </div>	Type de revêtement extérieur	Nombre de porte et fenêtre
	Degré de pente du toit	Type de revêtement toiture
Superficie Superficie totale de plancher : _____ m ²	Type de pente	Type de solage
Description des travaux : _____ _____ _____ _____		

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- **Un plan d'implantation**, à l'échelle montrant les limites du terrain, des lots et des servitudes, la dimension et l'élévation du terrain, les voies de circulation adjacentes, les niveaux d'excavation, l'emplacement du couvert forestier, les zones de déboisements, la localisation existante et projetée des constructions, bâtiments et aménagements, les distances entre chaque bâtiment ou construction, les marges et les cours, ainsi que les aires soumises à des contraintes naturelles ou anthropiques;
- **Les plans à l'échelle des bâtiments ou des constructions** montrant les dimensions, la hauteur et l'élévation du bâtiment ou de la construction, les ouvertures et les matériaux de recouvrement.



CONTENU SUPPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUE À UNE NOUVELLE CONSTRUCTION D'UNE SUPERFICIE SUPRIEURE À 20m² OU À SON AGRANDISSEMENT

- **Les plans à l'échelle des bâtiments ou des constructions, préparés et signés par un professionnel**, montrant les dimensions, la hauteur et l'élévation du bâtiment ou de la construction, les coupes de chaque étage incluant l'usage projeté de chaque pièce ou aire de plancher, les coupes de façades incluant leur ouverture et leur matériau de recouvrement
- Dès l'érection des murs de fondation ou d'une modification changeant les dimensions d'un bâtiment, **un certificat de localisation** approuvé et signé par un arpenteur-géomètre doit obligatoirement être remis au fonctionnaire désigné dans un délai de 30 jours.
- **Lorsque le bâtiment projeté se trouve à moins de cinq mètres des marges d'implantation minimales d'une ligne de terrain, un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre est requis.**



CONTENU SUPPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUE AUX CONSTRUCTIONS EN ZONE AGRICOLE

- Les informations requises à l'établissement des distances séparatrices et le calcul de celles-ci faite et signé par un agronome;
- **Un plan à l'échelle**, réalisé et signé par un arpenteur géomètre montrant les rayons de distances à respecter et l'implantation des constructions projetées ou agrandies et des autres constructions agricoles ou non agricoles (selon le cas) du voisinage;



Toute autre information ou document jugé nécessaire par le fonctionnaire désigné

FRAIS D'ÉTUDE

Construction bâtiment accessoire de moins de 20m ²	25.00\$*
Construction bâtiment accessoire de plus de 20m ²	50.00\$*
Rénovation, agrandissement d'un bâtiment accessoire	25.00\$*
Renouvellement de permis	Même montant que le permis initial
*Les frais d'étude fixe sont payables au dépôt de la demande. En vue d'assurer la réception du certificat de localisation, un dépôt de garantie de 350.00\$ est demandé, le dépôt sera remboursé à la réception du document.	

ESTIMATION DES COÛTS & ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Évaluation des coûts des travaux	Date de début des travaux	Date de fin des travaux
----------------------------------	---------------------------	-------------------------

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je
Soussigné, _____, déclare que les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques
Nom complet en caractères d'imprimerie

Signature

Date

Article 52 Délai de validité d'un permis de construction

À partir de sa date de délivrance, tout permis de construction est valide pour une période d'un an. Si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés dans l'année qui suit la date d'émission du permis, elle doit faire l'objet d'une demande de renouvellement de permis pour une période additionnelle maximale de six mois. Cette demande de renouvellement est assujettie à toutes les conditions pertinentes fixées par ce règlement. Passé ce délai maximal de six mois, si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés, la municipalité peut entamer toute procédure légale appropriée conformément aux dispositions du présent règlement